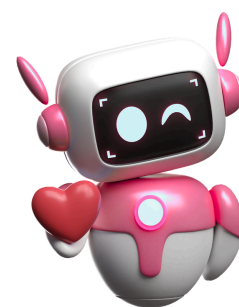




septembre 2026
SUPPLÉMENT

CALPECC
N°4 / 2026



DU 19 AU 20 DÉCEMBRE 2026

INSCRIPTIONS EXCLUSIVEMENT SUR NOTRE SITE INTERNET
seule la date de réception du formulaire faisant foi
JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 2026

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent se dérouler en deux étapes :

1 La préinscription

2 L'inscription définitive.

1 LA PRÉINSCRIPTION.

Dès réception de ce catalogue, vous pouvez vous préinscrire **en ligne jusqu'au 15 septembre 2026 inclus**.

Pour cela, il vous suffit de remplir et valider votre bulletin d'inscription sur www.calpecc.fr avant la date de clôture (la date de réception faisant foi).

2 L'INSCRIPTION DÉFINITIVE.

A la clôture des préinscriptions, si le nombre de personnes préinscrites est supérieur au nombre de places disponibles, le Conseil d'Administration ne retiendra pas :

1. En premier, les adhérents ayant une adhésion depuis 2026.
2. PUIS les adhérents actifs ou retraités ayant bénéficié d'un minimum de 3 prestations (voyages et/ou week-ends) depuis 2023.
3. PUIS les adhérents ayant une adhésion depuis 2025.
4. PUIS les adhérents actifs ayant bénéficié de 2 prestations (voyages et/ou week-ends) depuis 2023.
5. PUIS les adhérents ayant une adhésion depuis 2024.
6. PUIS les adhérents actifs ayant bénéficié d'une seule prestation (voyage ou week-end) depuis 2023.

Sera également étudié le nombre d'adhérents retraités préinscrits, un quota de 20% par voyage a été voté en Conseil d'Administration.

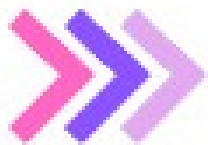
Nous prendrons également en compte vos habitudes de voyages afin de privilégier une alternance entre week-ends et séjours.

En cas de nouveau dépassement, un tirage au sort sera effectué.

À l'issue de cette étude, surveillez votre boîte mail (et les indésirables) entre le 20 et 25 septembre 2026 :

✓ Si votre demande est retenue : vous recevrez un email de confirmation puis une facture.

✗ Si votre demande n'est pas retenue : vous recevrez un email qui vous permettra de vous inscrire en liste d'attente.



Notre site www.calpecc.fr n'est accessible dans son intégralité **qu'aux membres Premium.**

Pensez à vous inscrire depuis la page d'accueil afin de pouvoir accéder à l'ensemble des fonctionnalités du site.

IMPORTANT

Pour vous inscrire à un voyage, vous devez être à jour de votre cotisation.
Dans le cas contraire, votre demande sera automatiquement rejetée.

3 LES FRAIS DE GESTION

Les ressources de notre association reposant principalement sur les cotisations des adhérents et la subvention versée par la Ville de Créteil, le Conseil d'administration du C.A.L.P.E.C.C. a décidé de mettre en place des frais de gestion afin de contribuer aux coûts de fonctionnement liés à l'organisation des activités.

Montant des frais de dossier par personne	Week-ends, séjours et circuits	Frais minorés selon voyage et sur décision du CA
ADULTE (à partir de 12 ans)	10 €	5 €
ENFANT	5 €	gratuit

MODALITÉS D'INSCRIPTION

⚠ À noter

En cas d'annulation effectuée par l'adhérent, les frais de gestion ne sont jamais remboursés. En cas d'annulation par le C.A.L.P.E.C.C., les frais de gestion sont intégralement remboursés.

4 MODES DE RÈGLEMENT

Votre participation aux frais des séjours est indiquée par voyage et par personne inscrite en chambre double. Pour valider toute inscription, vous devez obligatoirement choisir un mode de paiement.

Pour les adhérents actifs

Vous avez deux possibilités :

- Prélèvement sur salaire (fortement recommandé).

La totalité des sommes dues sera prélevée selon l'échéancier indiqué.

- Chèque d'acompte

Vous devez joindre un chèque d'acompte correspondant à 30 % du coût total le jour de votre inscription. Dans le mois suivant la réception de votre facture, le solde pourra être réglé librement selon vos préférences : espèces, chèque(s) ou carte bancaire.

Pour les retraités.

Seul le chèque d'acompte de 30% est accepté pour valider la préinscription. Le solde doit être réglé un mois avant le départ (espèces, chèques ou carte bancaire).



Les chèques-vacances ANCV ne sont pas acceptés.

Dans tous les cas, le chèque d'acompte doit correspondre à 30 % du coût total de vos inscriptions et doit nous parvenir avant la cloture des inscriptions. Faute de quoi vos inscriptions ne seront pas validées.

5 MODIFICATION ET ANNULATION

Des assurances multirisques assistance-rapatriement-annulation-bagages sont systématiquement incluses dans nos séjours. Les conditions générales d'annulation ou de modifications appliquées seront celles de chaque prestataire.

Avant toute inscription, vérifier auprès de votre service, que les dates de vacances que vous souhaitez vous seront accordées, un refus de congés n'étant pas une raison valable d'annulation pour les assurances.

Dans tous les cas, toute annulation ou modification doit être faite par écrit. Seule la date de réception de ce courrier sera retenue pour le calcul des frais exigés.

6 INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil d'administration se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute proposition figurant dans ce catalogue.

Le C.A.L.P.E.C.C. n'est ni une agence de voyages ni une agence événementielle.

L'association agit uniquement comme intermédiaire, en apportant sa contribution financière entre les adhérents et ses prestataires.

WEEK-END AU FUTUROSCOPE

DU 19 AU 20 DÉCEMBRE 2026

2 JOURS / 1 NUIT

Vous serez attirés par les 40 forces d'attraction du Futuroscope et vous ne voudrez plus en sortir. Entre voyages, sensations fortes et jeux ludiques, il y en aura pour tous les goûts.

- 01 L'Extraordinaire Voyage
- 02 La clé des songes
- 03 La Machine à Voyager dans le Temps
- 04 Arthur, l'aventure 4D
- 05 Danse avec les Robots

Sans oublier, la Vienne Dynamique, Objectif Mars et pleins d'autres attractions et spectacles.



**NOUVEAUTÉS
À NE PAS MANQUER**
Chasseurs de tornades
et mission Bermudes

AU PROGRAMME :

JOUR 1 : samedi 19 décembre 2026

En matinée, départ de Créteil en autocar.
Arrivée au Futuroscope. Installation dans vos chambres (si disponibles avant 15h30) puis temps libre sur le parc.
Déjeuner et dîner sur le parc sous forme de tickets gourmands (fournis) . Spectacle nocturne.
Nuit à l'hôtel Altéora*** ou similaire.

JOUR 2 : dimanche 20 décembre 2026

Petit déjeuner à l'hôtel sous forme de buffet.
Libération des chambres.
Journée libre sur le parc du Futuroscope.
Déjeuner sur le parc sous forme de ticket gourmand (fourni).
En milieu d'après-midi, retour à Créteil en autocar.

PRIX PAR PERSONNE

Ces prix comprennent : le transport aller / retour en autocar, les entrées au parc (2 jours), la pension complète du déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 2 sous forme de tickets gourmand (valeur des tickets adulte : 13€ par déjeuner et 25 € pour le dîner), la nuit à l'hôtel et l'assurance annulation.

Ces prix ne comprennent pas : les dépenses personnelles et la taxe de séjour à régler sur place.

Adhérent, conjoint adhérent et enfant de 13 à 19 ans.	Enfant d'adhérent de 5 à 12 ans (maximum 4 personnes par chambre)	Conjoint NON adhérent et enfant d'adhérent à partir de 20 ans résident chez l'adhérent
185 €	50 €	346 €

MODES DE RÈGLEMENTS

AU CHOIX

chèque(s)	prélèvements sur salaire
30% d'acompte par personne à l'inscription	3 prélèvements sur le salaire de l'adhérent

FRAIS DE DOSSIER

adulte : 5 € - enfant : exonéré

à régler avec l'acompte
ou au 1er prélèvement sur salaire



22 RUE DE MESLY 94000 CRÉTEIL

☎ 01 49 80 88 88

✉ CALPECC@OUTLOOK.FR

🌐 WWW.CALPECC.FR

L'ÉQUIPE DE LA CELLULE ADMINISTRATIVE VOUS ACCUEILLE

DU LUNDI AU VENDREDI

LUNDI : accueil fermé au public - 13h / 17h15

MARDI : 9h / 11h45 - 13h / 17h15

MERCREDI : 9h / 11h45 - 12h45 / 17h

JEUDI : accueil fermé au public - 12h45 / 17h

VENDREDI : 9h / 11h45 - 13h / 16h

septembre 2026
SUPPLÉMENT

CALPECC
N°4 / 2026

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI 1901

CONCEPTION : MÉRYLL COUDERT – CELLULE ADMINISTRATIVE DU C.A.L.P.E.C.C.

IMPRESSION : IMPRIMERIE MUNICIPALE DE LA VILLE DE CRÉTEIL